

29.10.2012 - 11:51 Uhr

Protection contre le licenciement / Protéger celles et ceux qui défendent nos droits

Bern (ots) -

La Suisse se dit progressiste en matière de respect des droits démocratiques. Mais, en ce qui concerne la protection contre le licenciement des représentant(e)s du personnel et des militant(e)s syndicaux, elle est la lanterne rouge au plan international. Or, l'absence d'une protection efficace contre le licenciement vide de sa substance la liberté syndicale que garantit la Constitution fédérale. Une publication du syndicat Unia et de l'Union syndicale suisse (USS), que nous souhaitons vous présenter, montre bien que ce danger-là est réel.

À l'occasion de la conférence de presse organisée avec Amnesty International et qui se tiendra

lundi 5 novembre 2012 à 9 h 15, à l'Hôtel Bern,

nous souhaitons également vous informer au sujet des autres mesures que nous proposons pour instaurer une protection efficace contre le licenciement. Il est en effet évident qu'il faut protéger celles et ceux qui défendent nos droits.

Les personnes suivantes interviendront : - Paul Rechsteiner, président de l'USS, conseiller aux États, - Daniel Suter, président d'Impressum, membre de syndicom, - Alain Bovard, juriste à Amnesty International, - Vania Alleva, vice-présidente de l'USS, membre du comité directeur d'Unia, - Luca Cirigliano, secrétaire central de l'USS, responsable du droit du travail

Contact:

Thomas Zimmermann, responsable de la communication de l'USS, 079 249 59 74

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100727267> abgerufen werden.